



Groupe de Supervision de psychothérapeutes



Je vous propose un groupe de supervision mensuel, à raison de 10 séances par année académique, comprenant de 5 à 7 personnes par groupe.

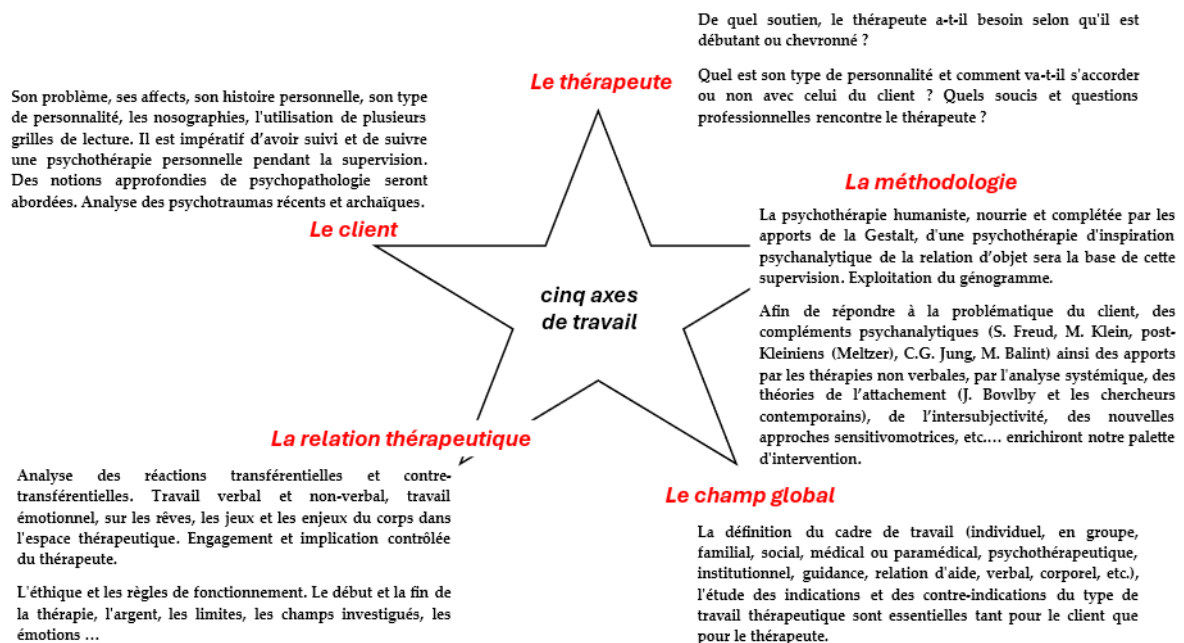
Venez apprendre à vivre une supervision ouverte sur le monde thérapeutique dans l'ensemble de ses aspects, une journée par mois, dans un climat de respect mutuel.



Objectif

Améliorer la qualité du travail psychothérapeutique par une *supervision centrée sur le client, le psychothérapeute, les apports théoriques et méthodologiques*. La loi sur l'exercice de la psychothérapie prévoit des heures de *pratique clinique supervisée*.

Les 5 axes du travail de supervision



Caractéristiques

Ouverture et souplesse aux différentes approches
Rigueur dans le travail
Ethique du psychothérapeute.

Outils

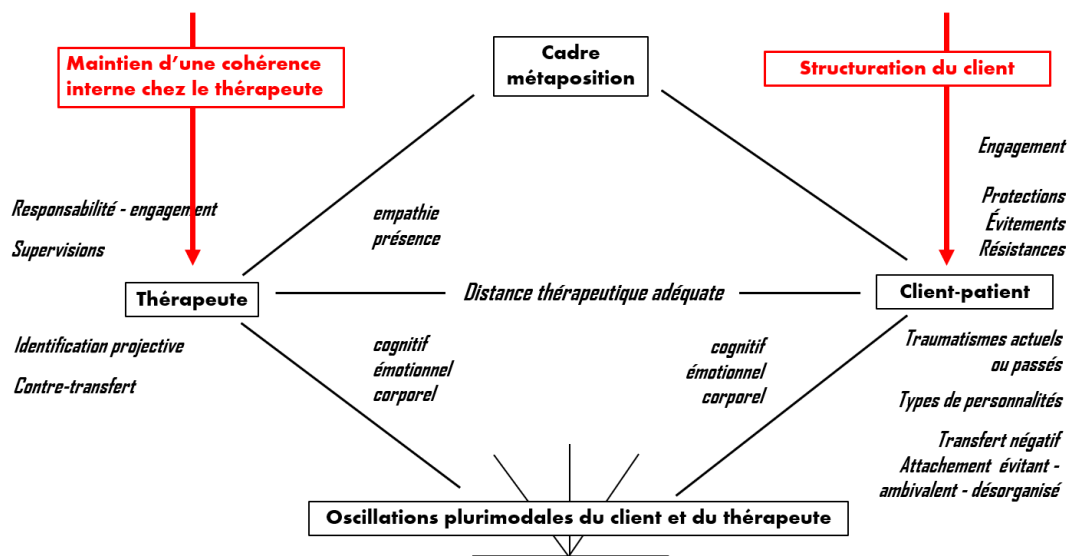


Schéma récapitulatif des constituants d'une relation thérapeutique fonctionnelle

Gestalt-thérapie, Analyse de la relation d'objet, Analyse Systémique, théories de l'attachement et de l'intersubjectivité, neurosciences affectives. Ouverture aux autres approches (Analyse Transactionnelle, thérapies psychocorporelles, etc.)

Méthodologie

La méthode des cas sera privilégiée. Les jeux de rôle et des mises en situation permettront de mieux sentir et percevoir les protagonistes de la relation, utilisation éventuelle du psychodrame. Une supervision à chaud, en direct est possible. Les interventions des collègues enrichiront la supervision. Des apports théoriques et pratiques en relation avec le cas présenté seront disponibles.

Références bibliographiques :

DELBROUCK M., (2016), *La relation thérapeutique en médecine et en psychothérapie*, Bruxelles, De Boeck.
 DELBROUCK M., (2019), *Psychopathologie à l'usage du médecin et du psychothérapeute*, Bruxelles, De Boeck.3éd.
 DELBROUCK M., (2025), *Communication, intersubjectivité et relation thérapeutiques*, Bruxelles, De Boeck.1éd

Conditions d'inscription

Un **entretien préalable** avec le Dr Michel Delbrouck.

Avoir une formation de base dans une discipline psychothérapeutique ou psychanalytique ; Avoir une pratique professionnelle de psychothérapeute ou de guidance psychothérapeutique depuis plusieurs années, individuelle et/ou en groupe, verbale ou non verbale. Avoir une formation de base de niveau BAC + 3 et être dans les conditions pour pratiquer la psychothérapie selon les termes de la loi.

Participation minimale d'un an (60h groupe I et III) et recommandée de deux ans (120h) ou plus. L'engagement se fait pour les 10 séances et les honoraires sont dus même en cas d'absence, quel que soit le motif.

Avoir fait personnellement une psychothérapie ou une psychanalyse.

Lieu

Le groupe se fait à l'I.F.T.S.

Rue de la Flanière, 44 - 6043 Ransart

A 50 km au sud de Bruxelles, à 45 km de la frontière française, à 5 minutes en voiture de Charleroi Brussels South Airport à 8 minutes de la gare de Charleroi-Sud.

Tarifs

En 2025 et 2026 pour le groupe de supervision I et III

10 jeudi de 09h00 à 16h00 pour le groupe I et le mercredi pour le groupe III.

En 2025 et 2026, la somme de **205,7 €** (170,00 € + 35,70 € de TVA) par journée de supervision est à verser dès l'inscription sur le compte BIC CODE GEBABEBB - IBAN CODE BE25 0015 2467 36 82. Les chèques ne sont pas acceptés. Les paiements sont échelonnés au fil de l'année par **3 tranches de 2 journées** (janvier, février et mars ; avril, mai et juin) sur la base de 205,70 Euros par journée soit 411,40 €. TVAC, et **deux tranches de 2 journées** (septembre, octobre, novembre et décembre) soit au total pour l'année 2057,00 € TVAC pour 10 séances. Les factures vous seront envoyées au fil de l'année. Nous vous demandons de *mentionner le numéro de facture sur votre bulletin de virement*. L'engagement se fait pour les 10 séances et les honoraires sont dus même en cas d'absence, quel que soit le motif.

En 2025 et en 2026, pour le groupe de supervision II

8 jeudi de 09h00 à 16h00.

Pour les années 2025 et 2026, le montant d'une séance de supervision sera de **205,70 €** (170,00 € + 35,70 € de TVA) TVAC. Les paiements sont échelonnés au fil de l'année par **4 tranches de 2 journées** (premier et second semestre) sur la base de 205,70 Euros par journée soit 411,40 €. TVAC, soit au total 1645,60 € TVAC pour 08 séances. Les factures vous seront envoyées au fil de l'année. Nous vous demandons de *mentionner le numéro de facture sur votre bulletin de virement* et d'effectuer ces virements sur le compte BIC CODE GEBABEBB - IBAN CODE BE25 0015 2467 36 82. Les chèques ne sont pas acceptés. L'engagement se fait pour les 08 séances et les honoraires sont dus même en cas d'absence, quel que soit le motif.

RAPPEL

Le prix comprend les honoraires, les coffee-break. Les journées manquées ne sont pas remboursées et les absences doivent être annoncées.

Il y a possibilité de se restaurer en apportant son Pick Nick ou se faisant apporter une pizza pour 11 - 12 €. *Nous tiendrons compte des consignes sanitaires liées aux risques pandémiques en cours.*

CABINET MEDICAL DELBROUCK ET POOT SPRL

Rue de la Flanière, 44, 6043, Charleroi-Ransart, Belgique

RPM & TVA : 890.821.868

Relevé d'identité bancaire :

Cpte Bancaire : BIC CODE GEBABEBB - IBAN CODE BE25 0015 2467 36 82

Les journées manquées ne sont pas remboursées et les absences doivent être annoncées.

Contact

Dr Michel Delbrouck Tél. : 32 (0) 477 37 50 58 le matin de 08h30 à 09h00.

CABINET MEDICAL DELBROUCK ET POOT SPRL

Rue de la Flanière, 44, 6043, Charleroi-Ransart, Belgique

Tél. : 0032 477 37 50 58 le matin entre 08h30 et 09h00.

RPM et TVA : 890.821.868

Cpte Bancaire : BIC CODE GEBABEBB IBAN CODE BE25 0015 2467 36 82

michel.delbrouck@ifts.be www.ifts.be

Dates

Dates des Supervisions de psychothérapeutes Charleroi-Ransart en 2025-2026

Groupe de supervision I (10 séances par an)

GROUPE 1 - 2024

- * 11/01/2024 ; 01/02/2024 ; 14/03/2024 ; 18/04/2024 ; 30/05/2024 ;
- * 20/06/2024 ; 05/09/2024 ; 03/10/2024 ; 07/11/2024 ; 05/12/2024 ;

GROUPE 1 - 2025

- * 09/01/2025 ; 06/02/2025 ; 06/03/2025 ; 03/04/2025 ; 08/05/2025 ;
- * 05/06/2025 ; 04/09/2025 ; 02/10/2025 ; 06/11/2025 ; 04/12/2025 ;

GROUPE 1 - 2026

- * 08/01/2026 ; 05/02/2026 ; 12/03/2026 ; 02/04/2026 ; 21/05/2026 ;
- * 11/06/2026 ; 03/09/2026 ; 08/10/2026 ; 18/11/2026 ; 03/12/2026

Groupe de Supervision II (8 séances par an)

GROUPE 2 - 2024

- * 25/01/2024 ; 28/03/2024 ; 25/04/2024 ; 20/06/2024 ;
- * 26/09/2024 ; 17/10/2024 ; 14/11/2024 ; 19/12/2024 ;

GROUPE 2 - 2025

- * 20/02/2025 ; 17/04/2025 ; 22/05/2025 ; 19/06/2025 ;
- * 11/09/2025 ; 16/10/2025 ; 20/11/2025 ; 18/12/2025 ;

GROUPE 2 - 2026

- * 29/01/2026 ; 09/03/2026 ; 28/05/2026 ; 25/06/2026 ;
- * 17/09/2026 ; 22/10/2026 ; 26/11/2026 ; 17/12/2026 ;

Groupe de Supervision III (10 séances par an)

GROUPE 3 - 2024

- * 10/01/2024 ; 31/01/2024 ; 13/03/2024 ; 03/04/2024 ; 15/05/2024 ;
- * 05/06/2024 ; 04/09/2024 ; 02/10/2024 ; 06/11/2024 ; 04/12/2024 ;

GROUPE 3 - 2025

- * 08/01/2025 ; 05/02/2025 ; 05/03/2025 ; 02/04/2025 ; 07/05/2025 ;
- * 04/06/2025 ; 03/09/2025 ; 01/10/2025 ; 05/11/2025 ; 03/12/2025 ;

GROUPE 3 - 2026

- * 07/01/2026 ; 04/02/2026 ; 11/03/2026 ; 01/04/2026 ; 20/05/2026 ;
- * 10/06/2023 ; 02/09/2025 ; 07/10/2026 ; 19/11/2026 ; 02/12/2026 ;